

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22159 - 82EME ANNÉE

Suppression des visas pour les Brésiliens pour des séjours de moins de 30 jours

Visas : ce qui est possible en Guyane doit l'être à Mayotte et à La Réunion



Depuis le 31 juillet, les Brésiliens peuvent entrer en Guyane sans visa pour des séjours de moins de 30 jours. Paris reconnaît ainsi qu'une frontière peut être aménagée pour tenir compte des réalités d'un territoire et de son environnement régional. Pourquoi cette logique serait-elle impossible à Mayotte et à La Réunion ? La levée des visas avec les pays voisins serait à la fois une mesure de sécurité, de solidarité entre peuples et un formidable levier économique.

La décision prise par la France en Guyane mérite d'être regardée de près. Depuis le 31 juillet 2026, les

ressortissants brésiliens titulaires d'un passeport ordinaire sont dispensés de visa pour des séjours n'excédant pas 30 jours en Guyane, dans le cadre d'une expérimentation de six mois.

Voilà donc une preuve concrète : lorsque Paris le décide, les règles de circulation peuvent être adaptées aux réalités géographiques et économiques d'un territoire.

Les dégâts du « visa Balladur » aux Comores

Alors, pourquoi maintenir à Mayotte une politique qui contribue à transformer une circulation familiale, historique et régionale en parcours clandestin ? En 1995, le gouvernement d'Édouard Balladur a instauré le visa imposé aux ressortissants des trois autres îles comoriennes souhaitant se rendre à Mayotte. L'Assemblée nationale rappelle que cette décision a profondément modifié les relations entre les îles de l'archipel.

Depuis, des Comoriens qui veulent rejoindre leur famille, travailler ou simplement circuler entre les îles sont confrontés à une frontière qui n'existait pas auparavant. Pour ceux qui ne peuvent obtenir le précieux visa, la traversée maritime clandestine devient une alternative. Les kwassa-kwassa, embarcations précaires, sont ainsi devenus le symbole d'une politique qui prétend empêcher les migrations mais contribue à rendre les déplacements plus dangereux. Des travaux parlementaires et historiques ont documenté les conséquences mortelles de cette rupture de la libre circulation dans l'archipel.

Supprimer le visa Balladur pour les Comoriens permettrait de poser enfin la question sous l'angle de la sécurité humaine. Organiser une circulation légale, régulière et contrôlée entre Anjouan, Grande-Comore, Mohéli et Mayotte serait autrement plus rationnel que de pousser des personnes vers des traversées clandestines.

Le décès d'Édouard Balladur, annoncé le 31 août, intervient symboliquement au moment où cette question revient sur le devant de la scène. Près de trente-deux ans après l'annonce de cette rupture, le moment est venu de tourner la page du « visa Balladur ». Non pour effacer l'histoire, mais pour reconnaître l'échec d'un dispositif qui a transformé une frontière administrative en fracture humaine.

Développer le tourisme à La Réunion

La même logique doit être appliquée à La Réunion. Pourquoi enfermer l'île dans une politique de visas décidée depuis Paris alors qu'elle se trouve au cœur

d'un espace régional dynamique ? Les pays de la SADC constituent notre environnement immédiat. Des populations disposant de revenus suffisants pour voyager, consommer et investir dans le tourisme réunionnais pourraient constituer une clientèle supplémentaire.

Aujourd'hui, les ressortissants de nombreux pays de notre région doivent affronter des procédures de visa longues, coûteuses et incertaines. Ils peuvent dépenser des sommes importantes pour préparer un voyage avant de se voir opposer un refus au motif de « garanties insuffisantes ». Pendant ce temps, les citoyens de l'Union européenne peuvent venir sans visa, sans passeport et sans même devoir justifier d'un billet retour.

Cette différence de traitement est difficilement défendable alors que l'économie touristique réunionnaise a besoin de diversifier sa clientèle. Une partie importante de l'activité repose sur la clientèle locale. Ouvrir La Réunion à son environnement régional permettrait d'apporter de nouvelles devises, de soutenir les hôtels, restaurants, commerces, loisirs et transports, donc la création d'emplois dans un pays ravagé par le chômage.

La politique des visas peut changer

La Guyane vient de montrer qu'une autre politique est possible. À Mayotte, elle pourrait contribuer à sécuriser les déplacements et à rétablir une circulation plus normale entre les îles comoriennes. À La Réunion, elle pourrait donner un nouvel élan au tourisme régional.

La question n'est donc plus de savoir si Paris peut adapter sa politique des visas. Il vient de démontrer que c'est possible. La question est de savoir pourquoi La Réunion et Mayotte en sont toujours privées.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

La laïcité détournée : de l'espace de liberté à l'outil d'exclusion

David Gauvin

Il est une dérive intellectuelle majeure dans le débat politique contemporain : la dénaturalisation du principe de laïcité. À l'origine, la loi de 1905 est un texte de concorde, de neutralité de l'État et de garantie du libre exercice des cultes. Elle impose la sobriété confessionnelle aux institutions publiques et à leurs agents, précisément pour assurer à chaque citoyen, quelle que soit sa foi, une absolue liberté dans la cité.

Pourtant, sous la plume d'une partie de la classe politique — Jean-Philippe Tanguy et l'état-major du Rassemblement National en tête —, ce principe libérateur est travesti en instrument de coercition identitaire. Vouloir interdire le voile islamique dans l'espace public sous couvert de « laïcité », c'est opérer un contre-sens juridique et philosophique. La laïcité n'a jamais eu pour vocation d'effacer les religions de la rue ni de dicter la tenue vestimentaire des citoyens dans la sphère civile. L'État doit être neutre ; la société, elle, reste plurielle et libre.

C'est là que le grand écart du RN devient intenable. À Paris, le parti instrumentalise la laïcité pour nourrir la suspicion à l'égard de la communauté musulmane et vendre une rhétorique d'exclusion. Mais à La Réunion, où le fait religieux s'inscrit naturellement dans un modèle d'harmonie et de respect mutuel, cette ligne punitive s'avère inapplicable. D'où la contorsion stratégique de Jean-Jacques Morel, contraint d'assurer qu'il n'y aura « pas de police du vêtement » sur l'île, démentant de fait les vellétés de son propre mouvement.

Cette contradiction met à nu l'artifice : la laïcité portée par le RN n'est pas un principe républicain d'équilibre, mais un slogan à géométrie variable utilisé pour diviser le corps social là où cela sert ses intérêts électoraux.

« Il y a deux sortes de politiques : ceux qui utilisent leur pouvoir pour servir une idée, et ceux qui utilisent une idée pour servir leur pouvoir. »

— Alexis de Tocqueville

Oté

In kozman pou rann sèrviss nout lang kréol rényoné é la fasson ni ansèrv ali

Mézami pétète zot va domann amwin pou kossa mi di sak mi sa di, sansa kissa la done amwin la pèrmissyon pou dir sak mi sava dir é zot nora rézon. Pou kossa ? Pars na pwin pèrssone la done amwin lo tite gardien-gardien lo tanp nout kréol rényoné ; mé i anpèsh pa mwin done mon poinnvizé dsi la fasson i okip nout lang.

Mi romarke plizanpliss de moune i ansèrv nout kréol rényoné pou mète sa dsi bann zafish kissoi pou bann fète, kissoi pou bann manifèstassion artistik, sansa kiltirèl é mi trouv sa sé in bon zafèr pou la kominikasson donk in bon n'afèr pou nout langli mèm.

Mi romark galman néna plizanpliss bann liv, bann rovi épi bann pti zoinal dann la lang bann franssé épi ossi dann la lang kréol rényoné é sa sé kékshoz mi apréssyé pars opliss nora zafèr konmsa opliss sa va rann sèrviss nout lang, nout promyé patrimoine nout pèp.

Astèr, pou nout toute kominikan dann la lang kréol rényoné i fo ni tienbo kont nout responsabilité dann sak mi pé apèl in révolission dann la kominikasson. Ni pé dir si demoune i lir bann zafish épi bann slogan lé dsi promyé zafèr, i fo demoune i konpran anou, nout méssaz épi nout kominikasson.

Na poin lontan dann in kabiné doktèr mwin la lir in l'afish dossi lo burn-out lété dann kréol rényoné : pou mwin li lété bien fé é li téi antrènn pa nou dann la konfizyon... Mé imazine in pé ké lo bann mo té mal shoizi, lo bann konsign té riskab fé pass in méssaz a kontrossanss. Zot i panss pa ké sré riské pou toulmoune défoi ké wi fé sak i fo pa, défoi ké lo méssaz i pass pa, sansa i pass pa bien. Tan pèrdi, gaspiyaz é mèm plisské sa.

Alor promyé zafèr i fo tash moiyn lo méssaz lé klèr, fassil pou konprann é itil pou la pèrssone i lir lo méssaz. Si li lé klèr, fassil pou konprann, épi itil ni touch nout bi, sansa atansyon pangar.

A bon antandèr salu !

Justin